

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Diagnostic écologique réalisé par ECR Environnement en Avril 2020 en vue du complément demandé par la DREAL Nouvelle Aquitaine en date du 24 février 2020 (ref courrier : 2019-9521_HG_incomplet).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cestas

le,

21/04/2020

Signature



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A UNE DEMANDE
D'AUTORISATION DE DEFRICTION

Permis d'aménager « Les Asphodèles de L'amy »

CESTAS (33 610)



Dossier3306161- Avril 2020



ATOL

57 avenue Léon Blum
33 700 MERIGNAC

SOMMAIRE

Annexe 1 : CERFA n° 14734 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	3
Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000	5
Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.....	6
Annexe 4 : Plan du projet.....	8
Annexe 5 : Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. (Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau)	9
Annexe 6 : Diagnostic naturaliste réalisé en avril 2020.....	10

ANNEXE 1 : CERFA N° 14734 « INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE »



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Adresse			
Numéro	7	Extension	Nom de la voie Allée de Trigan
Code Postal	3 3 6 1 0	Localité	CESTAS
		Pays	FRANCE
Tél	952144216	Fax	
Courriel	lucie		@atolterrain.fr
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro		Extensio n	Nom de la voie
Code postal		Localité	Pays
Tél		Fax	
Courriel			@
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	BAUW	Prénom	Lucie
Qualité	Maître d'ouvrage		
Tél	952124216	Fax	
Courriel	lucie		@atolterrain.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 OU, A DEFAUT, A UNE ECHELLE COMPRISE ENTRE 1/16 000 ET 1/64 000



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION, AVEC UNE LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE, L'UNE DEVANT PERMETTRE DE SITUER LE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET L'AUTRE DE LE SITUER DANS LE PAYSAGE LOINTAIN





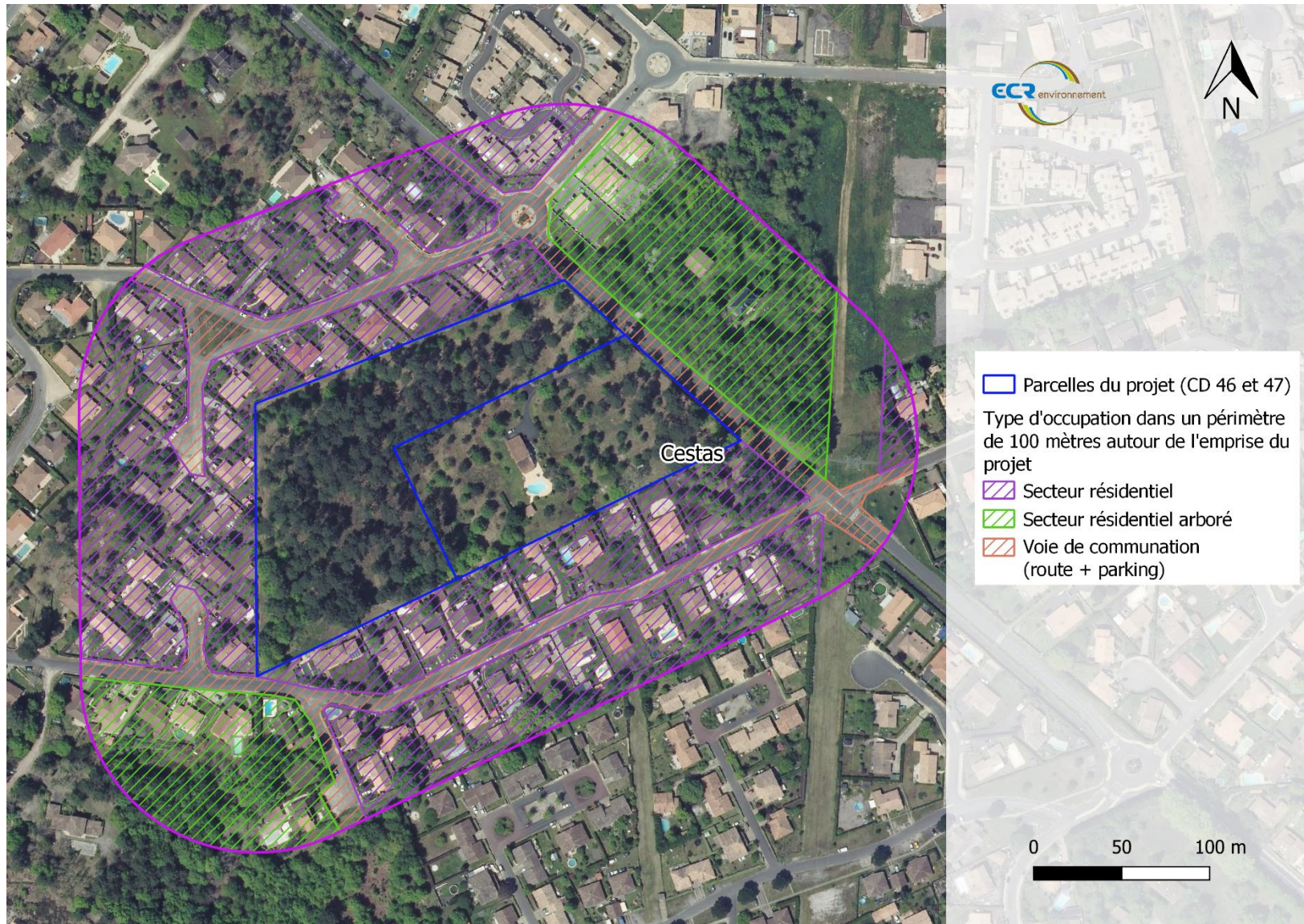
Figure 1: Vue rapprochée (point 1 de prise de vue)



Figure 2 : Vue éloignée (point 2 de prise de vue)

Date des prises de vue : 3 mars 2020

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET (100 METRES AU MINIMUM) POUVANT PRENDRE LA FORME DE PHOTOS AERIENNES DATEES ET COMPLETEES SI NECESSAIRE SELON LES EVOLUTIONS RECENTES, A UNE ECHELLE COMPRISE ENTRE 1/2 000 ET 1/5 000. (CE PLAN DEVRA PRECISER L'AFFECTATION DES CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AVOISINANTS AINSI QUE LES CANAUX, PLANS D'EAU ET COURS D'EAU)

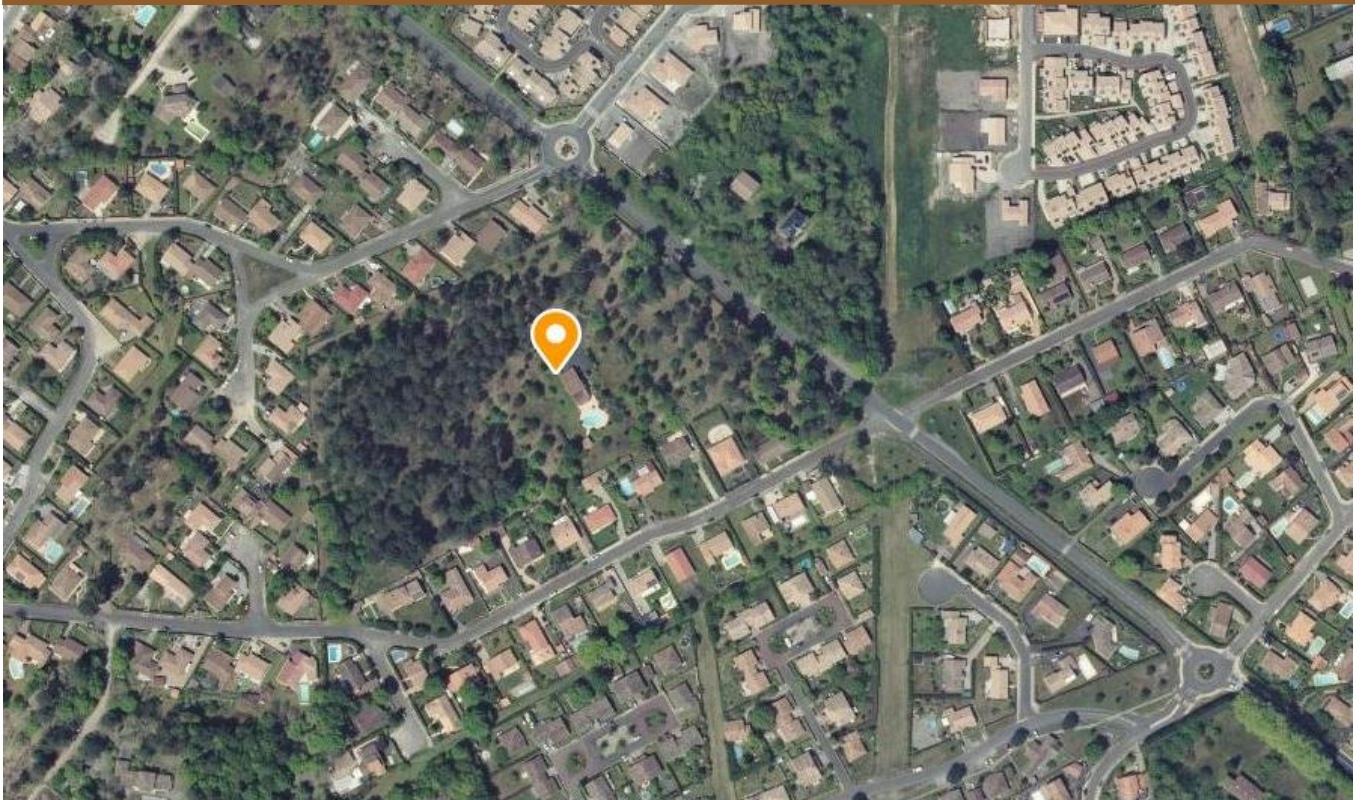


ANNEXE 6 : DIAGNOSTIC NATURALISTE REALISE EN AVRIL 2020

DOSSIER DE DEFRIQUEMENT

Diagnostic naturaliste

Cestas (33)



Dossier 3306161 - Avril 2020

ATOL
57 avenue Léon BLUM
33 700 Mérignac

CLIENT

NOM	ATOL
ADRESSE	57 avenue Léon BLUM 33 700 Mérignac
INTERLOCUTEUR	BAUW Lucie – lucie@atolterrain.fr – 09.52.12.42.16

ECR ENVIRONNEMENT

CHARGÉE D'AFFAIRES	Laëtitia SZYMANSKY
CHARGE D'ETUDES	Jean-Baptiste ROUSSEAU

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATEUR
Avril 2020	01		J-B. ROUSSEAU	L.SZYMANSKY

Sommaire

1. PREAMBULE	3
2. CONTEXTE	3
3. ETAT DES LIEUX DU MILIEU NATUREL	6
3.1. PATRIMOINE NATUREL LOCAL	6
3.2. INVENTAIRES NATURALISTES	8
3.2.1. <i>Habitats naturels et semi-naturels</i>	8
3.2.2. <i>Zones humides</i>	12
3.2.3. <i>Flore</i>	13
3.2.4. <i>Faune</i>	13
4. DISCUSSION	17
5. CONCLUSION	19
6. ANNEXE 1 : COURRIER DE LA DREAL NOUVELLE-AQUITAINE DATANT DU 24/02/2020	20
7. ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES OBSERVEES AU SEIN DE L'EMPRISE FONCIERE DU PROJET	23

Table des tableaux

Tableau 1 : Patrimoine naturel à proximité du projet	6
Tableau 2 : Espèce recensée au niveau des différents points d'écoute	15

Table des figures

Figure 1 : Localisation du projet au sein de la commune de Cestas	3
Figure 2 : Localisation et aperçue aérien de l'emprise foncière du projet	4
Figure 3 : Plan de masse du projet	5
Figure 4 : Localisation de la ZNIEFF de type 1 par rapport au site du projet	7
Figure 5 : Habitats naturels et semi-naturels du site du projet	10
Figure 6 : Milieux potentiellement humides à proximité des terrains du projet	12
Figure 7 : Localisation des points d'écoutes et des observations du Lézard des murailles	16
Figure 8 : Localisation des autres boisements par rapport au site du projet	17
Figure 9 : Extrait du SRCE région ex-Aquitaine à l'échelle 1/50000 (2013)	18

1. PREAMBULE

Dans le cadre d'une demande d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation d'un défrichement de 3,29 hectares pour la construction d'un lotissement « Les Asphodèles de L'amy » sur les parcelles CD 46 et CD 47 de la commune de Cestas, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine a précisé dans son courrier daté du 24 février 2020 que « *des rubriques du formulaire CERFA nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande* ».

Parmi ces rubriques, la DREAL précise que, concernant la sensibilité environnementale, « *Veillez présenter un « état des lieux » du terrain (milieux naturels/habitats, faune et flore présentes ou susceptibles de l'être, présence éventuelle de zones humides) proportionné aux enjeux des milieux naturels du site* ».

De plus, dans la rubrique relative à la caractéristique de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé, la DREAL précise également « *Veillez présenter les mesures prises pour éviter et réduire les impacts de votre projet sur l'environnement en fonction des inventaires faunistiques et floristiques* ».

Ce rapport a donc pour objet d'établir un état des lieux de l'environnement afin de pouvoir apporter des réponses à la DREAL sur ces différents points.

2. CONTEXTE

Localisation du projet

Le projet se situe en Gironde, au nord-est de la commune de Cestas, au sud-ouest de Bordeaux, sur les parcelles CD 46 et CD 47.

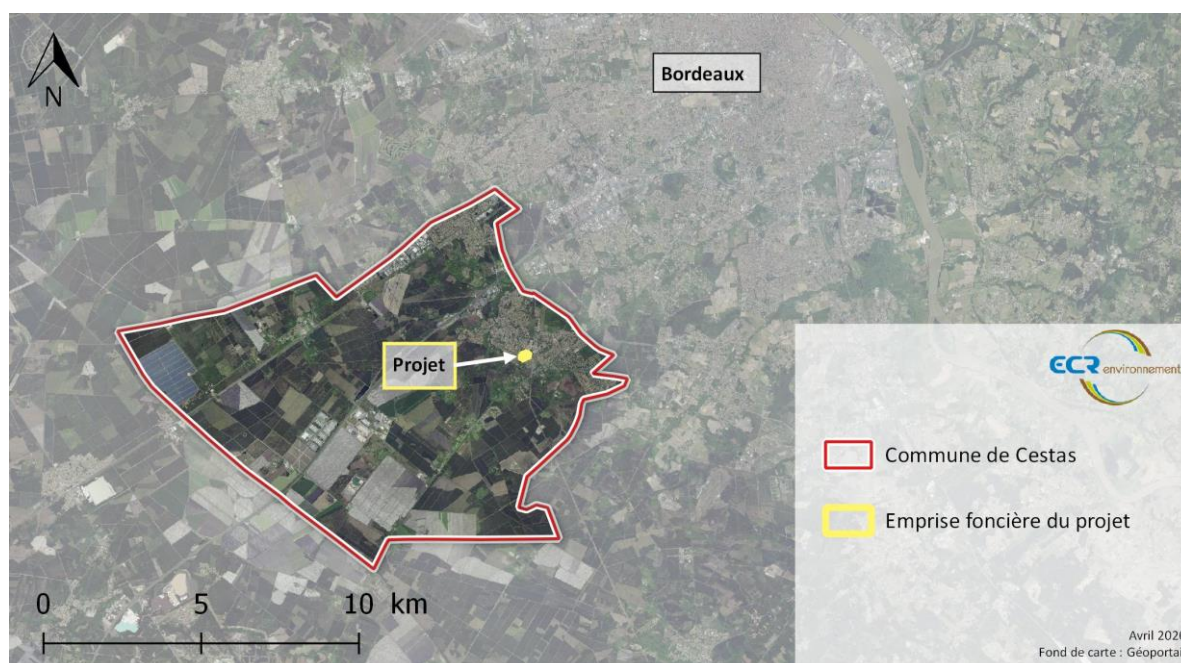


Figure 1 : Localisation du projet au sein de la commune de Cestas

Nature du projet

Le projet consiste à la création d'un nouveau lotissement « Les Asphodèles de L'amy » sur une emprise foncière en grande partie boisée. Ce projet prévoit la construction de 18 maisons ainsi que des logements locatifs sociaux. Une habitation est déjà présente et actuellement occupée ; elle sera conservée. L'ensemble des arbres de cette emprise foncière sera abattu.



Figure 2 : Localisation et aperçu aérien de l'emprise foncière du projet

Lors de ce projet, un défrichage de 3,29 hectares est prévu.



Photo du site du projet (ECR Environnement – 25 mars 2020)



Figure 3 : Plan de masse du projet

3. ETAT DES LIEUX DU MILIEU NATUREL

3.1. Patrimoine naturel local

Une étude du patrimoine naturel local est réalisée dans un rayon de 5 kilomètres par rapport au site du projet afin de mettre en évidence des zones remarquables comme les « Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) », les sites Natura 2000 ou encore les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Des degrés de connexion seront évalués entre ces zones et le site du projet.

Dans un rayon de 5 kilomètres autour de la parcelle du projet, seulement **1 périmètre remarquable est recensé**, soit :

Tableau 1 : Patrimoine naturel à proximité du projet

Nom du site et identifiant	Intérêt écologique	Distance au projet	Lien avec le site du projet
ZNIEFF DE TYPE 1			
Landes humides des Arguileyres (720014151)	Vaste secteur de landes humides caractérisées par la présence de deux papillons rares, protégées en France et "en danger" de disparition (liste rouge des insectes menacées en France) : l'Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon</i>) et le Fadet des laïches (<i>Coenonympha oedippus</i>).	3 km à l'ouest	Négligeable ZNIEFF éloignée du site du projet et ne partageant pas les mêmes milieux, de ce fait la connexion entre ces deux sites est négligeable. D'autant plus que le site du projet est enclavé dans un tissu urbain qui rend son accès difficile pour les espèces à faible capacité de dispersion et de franchissement telles que les papillons.

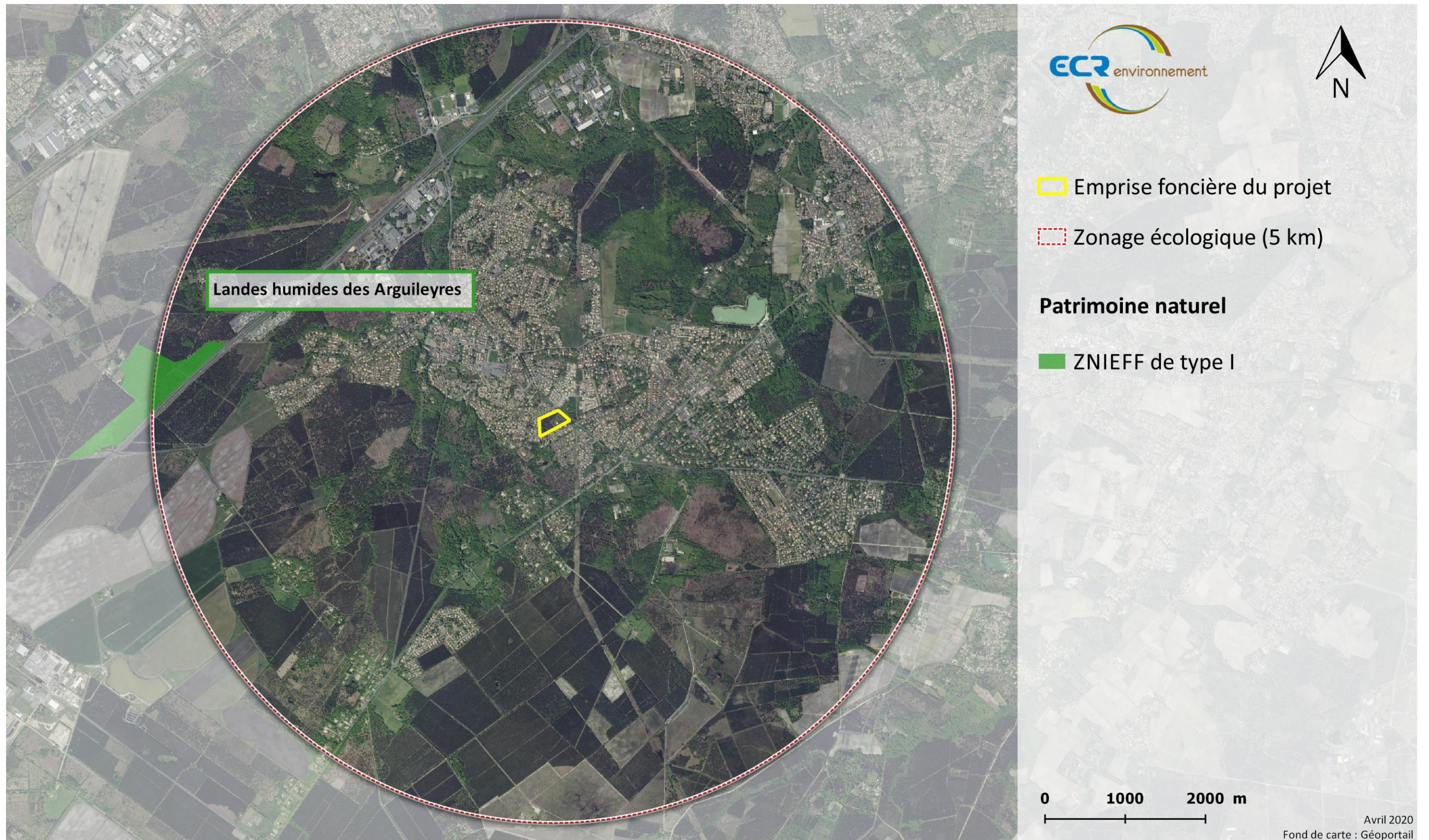


Figure 4: Localisation de la ZNIEFF de type 1 par rapport au site du projet

3.2. Inventaires naturalistes

Une visite sur le site du projet a été réalisée le **25/03/2020** par temps ensoleillé (23°C) et a permis de prendre connaissance du milieu au sein de la parcelle du projet et de vérifier la présence ou l'absence d'espèces protégées pouvant être présentes dans ce milieu.

3.2.1. Habitats naturels et semi-naturels

Méthodologie

Les relevés floristiques ont été effectués sur des surfaces floristiquement homogènes. Les espèces d'intérêt, lorsqu'elles sont présentes sur la zone d'étude, sont localisées de manière précise.

Un habitat est défini par un espace homogène où se développe une association de plantes. Ce sont les conditions écologiques (température, humidité, nature du sol, ...) qui vont déterminer cette composition particulière de la végétation mais également les pratiques anthropiques (fauche, tonte, brûlis, ...).

Ces habitats peuvent être caractérisés à partir de la typologie de référence EUNIS (European Nature Information System) qui remplace la typologie CORINE biotopes. Cette typologie prend en compte tous les habitats : des habitats naturels aux habitats artificiels, des habitats terrestres aux habitats d'eau douce et marins. La définition d'un type d'habitat pour la classification EUNIS est : « *espace où des animaux ou plantes vivent, caractérisé premièrement par ses particularités physiques (topographie, physionomie des plantes ou animaux, caractéristiques du sol, climat, qualité de l'eau, etc.) et secondairement par les espèces de plantes et d'animaux qui y vivent* ».

Résultats

L'inventaire a permis de recenser seulement **4 habitats naturels et semi-naturels** au sein du site du projet :

- **La Chênaie acidophile dominée par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) – (G1.8) :**

Il s'agit de boisement se développant sur les sols acides, avec une strate herbacée constituée de Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), du Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), de Ronce (*Rubus sp.*), d'Ajonc d'Europe (*Ulex europeus*) et du Houx (*Ilex aquifolium*). Cette chênaie représente 4% de surface de l'emprise parcellaire. Cet habitat abrite peu de diversité floristique et n'abrite pas d'espèces patrimoniales.

- **La Pinède à Pin maritime (*Pinus pinaster*) – (G3.71) :**

Cet habitat fait partie des bois thermo-atlantiques de Pins thermophiles évoluant sur substrat acide avec une sous-strate arborescente, d'Arbousier commun (*Arbutus unedo*) et un sous-bois de Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), de Fougère aigle, du Chèvrefeuille des bois, de Houx, de Bruyère à balais (*Erica scoparia*) et une forte abondance d'Ajonc d'Europe. Cette pinède représente 50% de surface de l'emprise parcellaire. Cet habitat abrite peu de diversité floristique et n'abrite pas d'espèces patrimoniales.

- **Pinède entretenue à Pin maritime :**

Cet habitat est similaire à celui décrit précédemment à l'exception que le sous-bois est inexistant du fait d'un entretien régulier car il se situe au niveau du chemin d'accès de la maison. On note la présence d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), une espèce exotique envahissante le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Mimosa (*Acacia dealbata*) ou encore le Liquidambar (*Liquidambar styraciflua*). Cet habitat représente 26% de surface de l'emprise parcellaire. Cet habitat abrite plus de diversité floristique car on retrouve plus d'arbres d'ornement mais il n'abrite pas d'espèces patrimoniales.

- **Habitation et jardins – (J1.1) :**

Cet habitat semi-naturel anthropique est représenté par une maison où les constructions et autres surfaces imperméables sont de faible densité. Le jardin présente une couverture herbacée homogène basse et plus ou moins dense et les arbres d'ornements et fruitiers y sont nombreux. On y dénombre par exemple, le Thuya (*Thuja occidentalis*), le Cerisier (*Cerasus sp.*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*), le Sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) ou encore le Chêne rouge (*Quercus rubra*). Cet habitat représente 20% de surface de l'emprise parcellaire. Cet habitat n'abrite pas d'espèces patrimoniales.

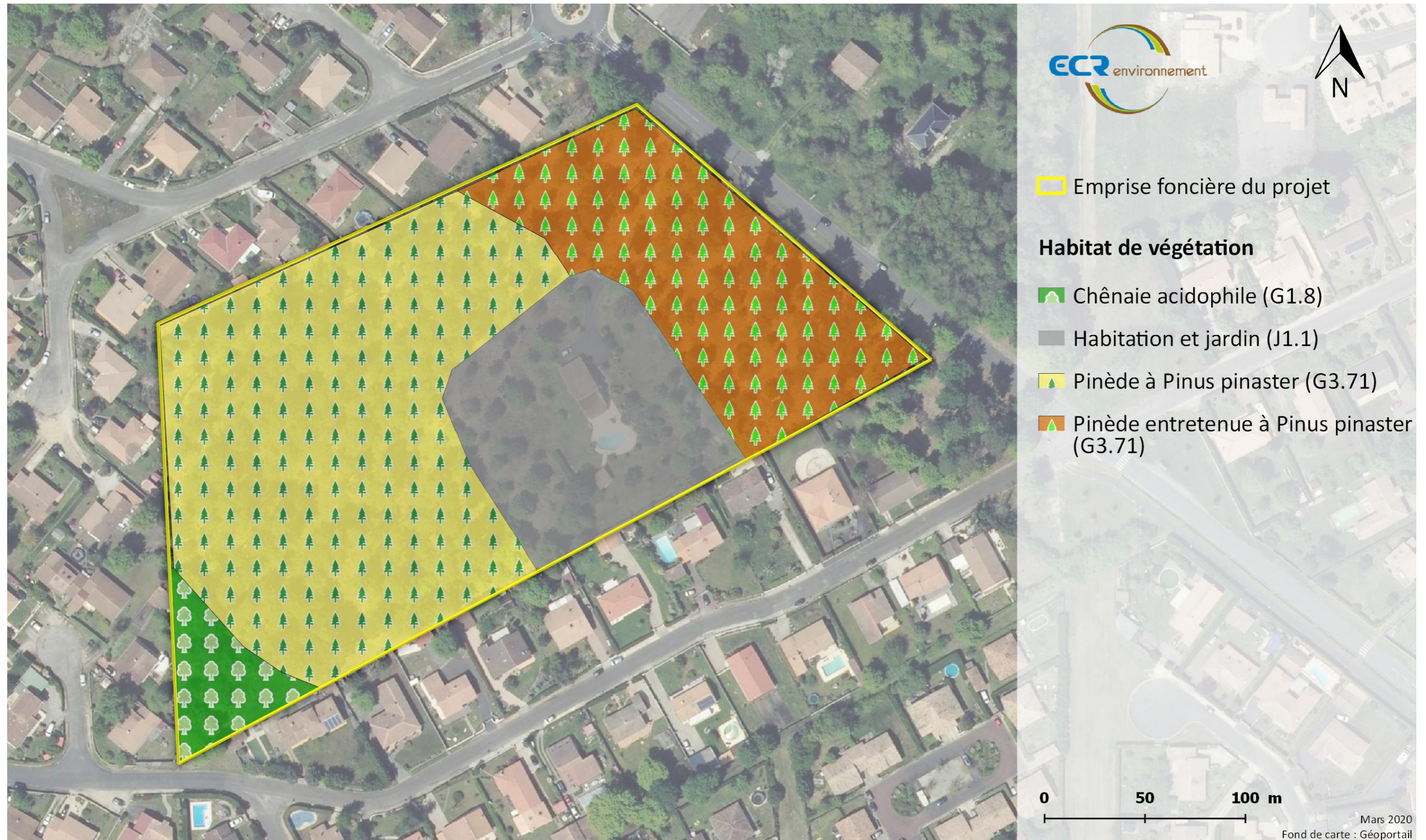


Figure 5 : Habitats naturels et semi-naturels du site du projet



Pinède entretenue à Pin maritime (ECR environnement)



Pinède à Pin maritime (ECR environnement)



Habitation et jardin (ECR environnement)

3.2.2. Zones humides

Conformément à la définition de la loi sur l'eau (J.O. 4/01/92) : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Bibliographie

Selon la carte des milieux potentiellement humides de France créée par Agrocampus Ouest en 2014, on constate qu'aucune zone humide n'est présente au sein de la parcelle du projet. Les plus proches sont situées au niveau du boisement sud-ouest des terrains du projet et ainsi qu'au nord-est.

Pour information, cette carte des milieux potentiellement humides sur le sol français a été réalisée en croisant les données topographiques, météorologiques, pédologiques et hydrologiques nationales.

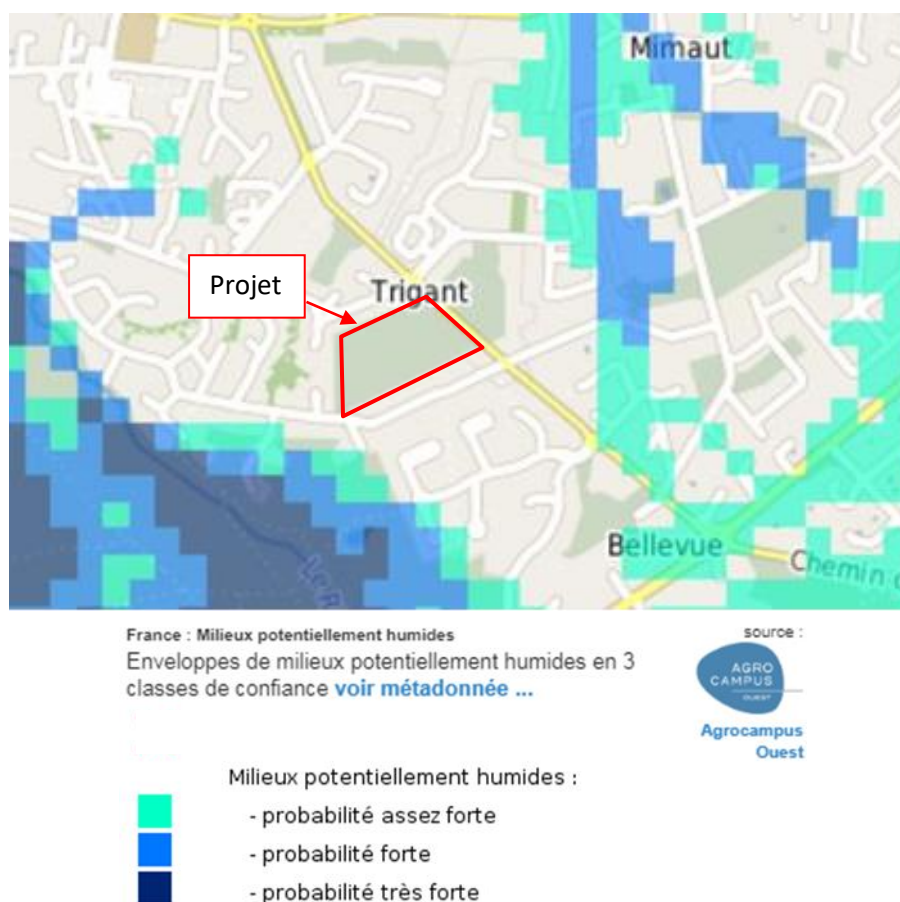


Figure 6 : Milieux potentiellement humides à proximité des terrains du projet.

Observation sur le terrain

Lors de la prospection de terrain aucune végétation ou habitat n'était caractéristique d'une zone humide. De plus, suite à une appréciation visuelle et tactile des premiers centimètres du sol, l'ensemble de la parcelle est de nature sableuse. On note également l'absence de sol saturé en eau ou de zone inondée malgré le fait que la période de l'inventaire se prêtait bien à identifier cet aspect. En effet, la période de mars et avril est la période de hautes eaux et le fonctionnement hydrique est plus facilement observable à cette époque de l'année.

De ce fait, en recoupant les caractéristiques de la végétation du site, la période de prospection et de la nature sableuse et sèche du sol, nous ne considérons pas que l'emprise parcellaire du projet soit concernée par une zone humide.

3.2.3. Flore

Bibliographie

Les carnets en ligne de Tela Botanica ont été consultés afin de mettre en évidence les espèces patrimoniales potentiellement présentes au sein de la commune de Cestas. Aucune espèce protégée n'a été recensée.

Résultats

La prospection du terrain menée par ECR Environnement, a permis d'inventorier **24 espèces végétales** (liste en annexe 2) au sein de l'emprise parcellaire du projet. Une espèce exotique envahissante a été recensée, il s'agit du Robinier faux-acacia. Cette pauvreté floristique s'explique, comme vu précédemment, par la faible diversité d'habitats présents localement.

Parmi les espèces végétales identifiées sur le site du projet, aucune espèce végétale patrimoniale et/ou protégée n'a été recensée.

3.2.4. Faune

L'inventaire a mis en évidence la présence de **18 espèces faunistiques** dans l'aire d'étude du projet. Les taxons sont représentés majoritairement par les oiseaux, par les rhopalocères (papillon de jour) ainsi que par les reptiles. Cette faible richesse spécifique s'explique par le peu d'habitats d'espèces au sein de site du projet.

Les données bibliographiques locales se basent principalement sur le site faune-aquitaine.org. La recherche s'est portée sur la commune de Cestas.

Méthodologie

Concernant les oiseaux, des relevés ponctuels liés à l'écoute, aux déplacements et à l'observation sur site ont été menés. La méthode utilisée est « l'Indice Ponctuel d'Abondance ». Le relevé consiste en un point d'écoute fixe de 15 à 20 min sur chaque station échantillon, pour un total de trois points d'écoute.

Une recherche de cavités sur les arbres a également été menée sur l'ensemble de la parcelle car elles sont favorables à la nidification de certaines espèces.

Pour les mammifères terrestres, l'observation à vue étant difficile (farouches, crépusculaires, discrets, ...), l'essentiel de l'inventaire est basé sur la bibliographie et la recherche d'indices de présence (fèces, empreintes, restes de repas...). De plus, un effort de prospection est également mis en place pour repérer des traces de passage dans la végétation (coulées) afin de mettre en évidence d'éventuels axes de déplacement.

L'inventaire des reptiles et des amphibiens a été réalisé en s'attardant particulièrement au niveau des microbiotopes (murets, murs d'enceinte, pierriers ou tas de bois), des lisières, des secteurs ouverts à substrat meuble et au niveau des habitations également.

Pour finir, en ce qui concerne l'Entomofaune, seuls les rhopalocères ont fait l'objet d'un inventaire car il n'y a pas de milieu aquatique à proximité et la période est encore trop précoce pour les orthoptères. De plus, une recherche a été menée sur l'ensemble des arbres de la parcelle afin de déceler des traces de coléoptères saproxyliques remarquables comme le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) par exemple.

Résultats

❖ L'avifaune :

Au final, **14 espèces d'oiseaux** ont été observées au sein du site du projet, parmi elles, 9 espèces sont protégées en France au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, protégeant les individus et leurs habitats.

Ces espèces appartiennent à deux cortèges, les espèces du cortège forestier comme le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), la Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*) ou encore le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), et les espèces généralistes comme la Corneille noire (*Corvus corone*), le Merle noir (*Turdus merula*) ou bien la Mésange charbonnière (*Parus major*). L'ensemble de ces espèces sont considérées comme communes et ne sont pas menacées selon la liste rouge nationale. Elles représentent donc peu d'enjeux. A noter également qu'aucune cavité n'a été retrouvée sur l'ensemble des arbres de la parcelle.

De plus, seule une espèce est inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux Elle dispose donc d'une protection à l'échelle européenne, et est considérée comme une espèce d'intérêt communautaire, il s'agit du Milan royal (*Milvus milvus*). Il a été observé survolant la parcelle et la zone urbaine à proximité. Cependant, cette espèce est affiliée au massif boisé des piémonts et il est fort probable que cet individu revienne de sa migration printanière et que son comportement d'exploration l'ai porté plus loin que son habitat de reproduction. Cette espèce ne représente donc pas un enjeu.

Une analyse de la bibliographie locale a été réalisée en recoupant les caractéristiques du site et la nature des habitats. Au final, sur les 184 espèces mentionnées au sein de la commune, aucune espèce remarquable n'est considérée comme potentiellement présente au sein du site du projet. En effet, la nature boisée et homogène du site filtre beaucoup d'espèces et sa position dans le tissu urbain réduit également le nombre d'espèces potentiellement présentes.

Tableau 2 : Espèce recensée au niveau des différents points d'écoute

Points d'écoute		
P1	P2	P3
Huppe fasciée	Pouillot véloce	Mésange à longue queue
Pouillot véloce	Mésange charbonnière	Corneille noire
Mésange bleue	Mésange bleue	Pic vert
Pinson des arbres	Merle noir	Mésange charbonnière
Mésange charbonnière	Pigeon ramier	Pigeon ramier
Merle noir	Tourterelle turque	Pie bavarde
Pic épeiche		Merle noir
Pigeon ramier		
Milan royal		
Pie bavarde		

Les espèces en **rouge** sont sous protection nationale.

❖ Les reptiles :

Lors de la prospection, seule **1 espèce de reptile** a été recensée et à seulement deux reprises sur l'ensemble du site du projet. Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) qui est une espèce protégée en France au titre de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, protégeant les individus et leurs habitats. De plus, il est inscrit à l'annexe IV de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore », il dispose donc d'une protection à l'échelle européenne, et est considéré comme une espèce d'intérêt communautaire. Elle a été observée sur la voirie de la maison actuelle ainsi qu'au pied d'un muret en bordure de parcelle. Ce lézard est très commun et n'est pas menacé selon la liste rouge régionale, il représente alors peu d'enjeux mais peut être une contrainte réglementaire.

L'analyse de la bibliographie a montré la présence de 11 espèces au sein de la commune de Cestas. Au total, 5 espèces peuvent être considérées comme potentiellement présentes au niveau du site du projet. Il s'agit de la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), de la Coronelle girondine (*Coronella girondica*), de la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et de la Vipère aspic (*Vipera aspis*). En effet, une grande partie des boisements est claire ce qui est favorable à l'ensemble de ces espèces d'autant plus que les lisières de boisement sont ensoleillées et/ou à proximité de muret et d'éventuelles caches. Cependant, on reste dans un contexte urbain et la dispersion des espèces semble compliquée du fait de la pression urbaine tout autour de la parcelle du projet mais il n'est pas impossible que certaines de ces espèces arrivent à accéder à la parcelle.

A noter que ces espèces sont protégées en France et inscrite à la directive « Habitats-Faune-Flore », au même titre que le Lézard des murailles à l'exception de la Vipère. De plus, selon la liste rouge régionale, la Coronelle lisse et le Lézard à deux raies sont vulnérables, la Coronelle girondine et la Vipère aspic sont quasi-menacées.

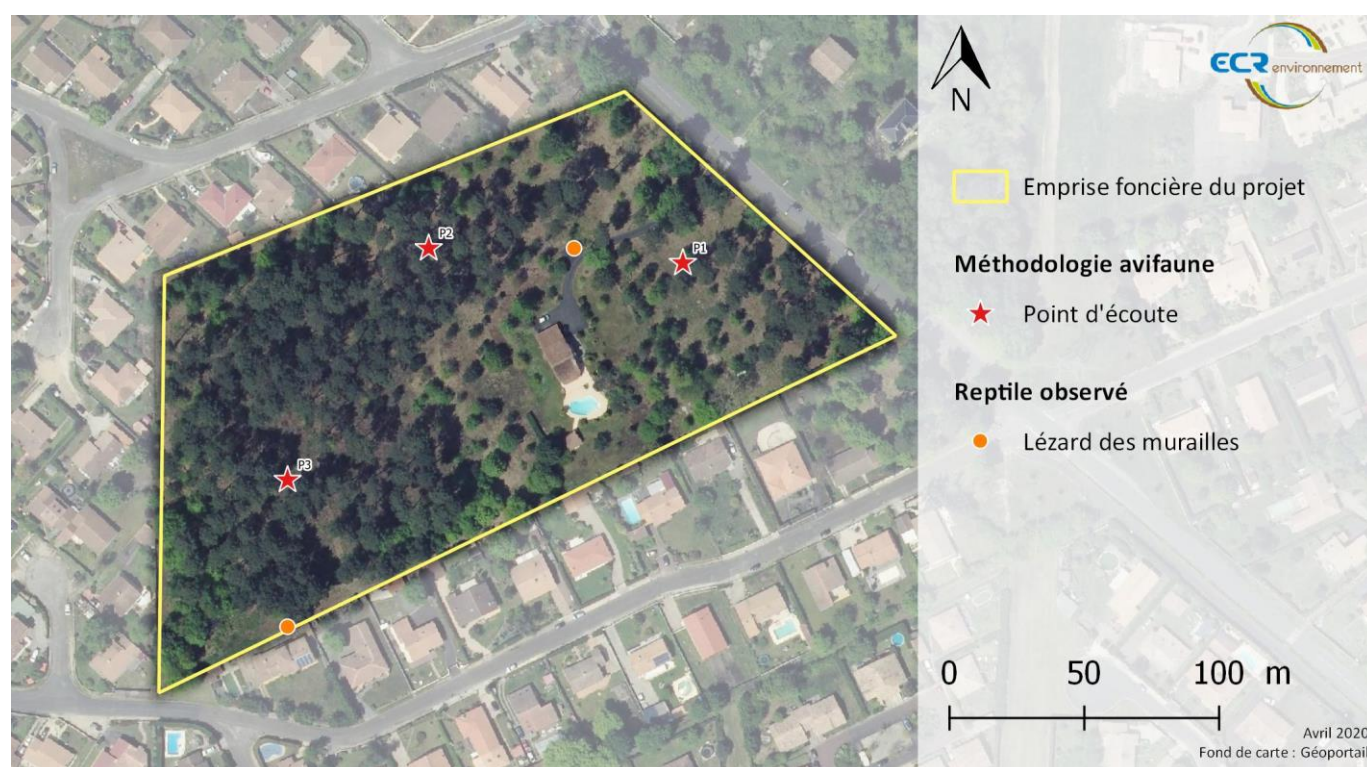
❖ Les insectes :

Seulement **2 papillons de jour** ont été recensés ce qui n'est pas étonnant au vu du contexte boisé. Il s'agit du Tircis (*Pararge aegeria*) qui est une espèce des milieux ombragés, et le Paon du jour (*Aglais io*). Ce sont des espèces communes, non menacées et non protégées. Ces papillons ne représentent pas d'enjeux particuliers.

La bibliographie mentionne la présence 64 rhopalocères sur la commune de Cestas. Aucune espèce remarquable n'est considérée comme potentiellement présente sur le site du projet. En effet, il y a la présence de l'Azuré des mouillères et du Fadet des laïches mais ces espèces sont rattachées aux landes humides de la ZNIEFF mentionnées plus haut dans ce rapport.

Concernant les coléoptères saproxyliques remarquables comme le Grand capricorne ou encore le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) aucune traces ou indices de présence n'a été retrouvés sur les arbres.

Aucunes espèces d'amphibien, d'odonate (libellule), d'orthoptère et de mammifère ont été recensées lors cet inventaire.



4. DISCUSSION

Concernant le défrichement, le boisement au sein de la parcelle du projet n'est connecté à aucun autre bois, le défrichement n'impactera pas d'autres milieux boisés. En effet, la surface boisée au sud-ouest correspond également des Pinèdes de Pin maritime mais elle est déconnectée du site du projet à cause de l'urbanisation. Il existe une parcelle boisée beaucoup plus proche au nord-est qui est séparée de la zone du projet par une route à deux voies. Cependant, ce milieu est considéré comme un boisement indépendant car il n'est pas de la même nature que la Pinède du site du projet, il s'agit d'un bois composé majoritairement de Chênes et de Robinier faux-acacia. De ce fait, le dossier de défrichement doit prendre en compte seulement la surface boisée au sein de l'emprise foncière du projet, soit 3,29 hectares.



Figure 8 : Localisation des autres boisements par rapport au site du projet

Le fonctionnement écologique local n'est pas très fonctionnel. En effet, le site du projet est enclavé dans un tissu urbain qui limite les flux d'espèces entre les terrains du projet et les autres milieux. Ce qui est d'autant plus vrai pour les espèces à faibles capacités de déplacement et de franchissement ainsi que pour celles très farouches. Cette situation fait que la diversité spécifique au sein de la parcelle du projet est assez limitée. La consultation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) renforce cette analyse car les parcelles du projet sont situées en pleine zone urbanisée, considérée comme un élément fragmentant.

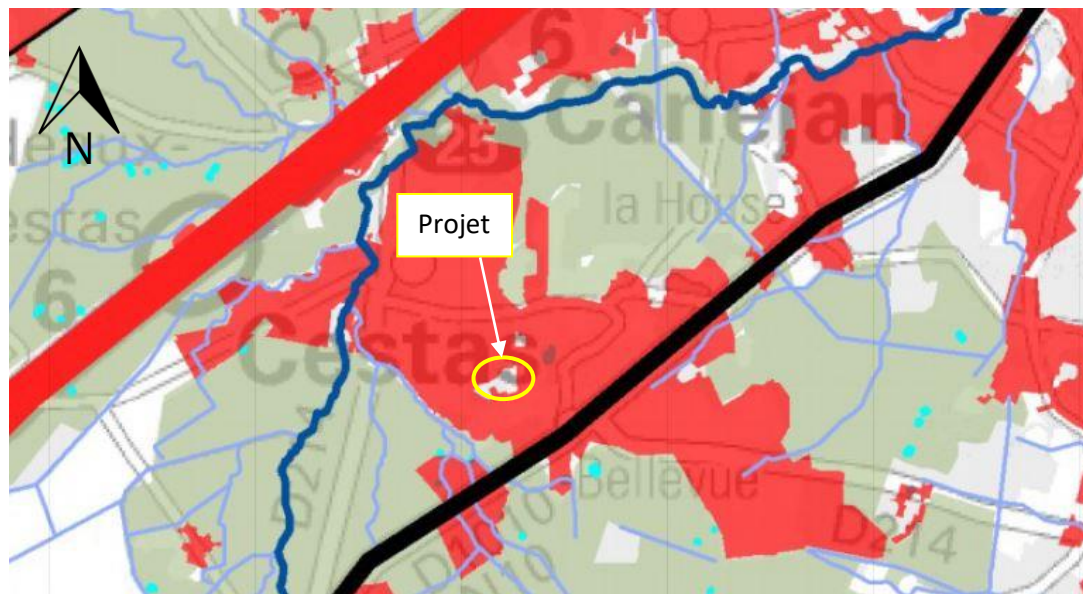


Figure 9 : Extrait du SRCE région ex-Aquitaine à l'échelle 1/50000 (2013)

Compte tenu des résultats de l'inventaire, les terrains du projet apparaissent comme étant un habitat de repos, de reproduction, de chasse ou d'alimentation pour la faune locale. Cependant, certaines espèces protégées observées sur le terrain sont cavicoles comme les mésanges, la Huppe fasciée ou encore les pics. De ce fait, ils ne se reproduisent pas sur le site mais l'utilise comme zone d'alimentation. Au niveau des pins, ce sont les nids de corvidés (pie et corneille) et de colombidés (pigeon et tourterelle) qui sont majoritairement construits, au cours de la prospection un de ces nids à été observé. Sa destruction ne sera pas une barrière réglementaire car les corvidés et les colombidés ne sont pas protégés. Le projet entraînera une destruction d'habitat d'espèces protégées communes et non menacées.

Afin de réduire au maximum les incidences que pourraient avoir le projet sur ces habitats et ces espèces, la mesure adaptée sera mise en place :

Adaptation d'un calendrier d'intervention pour le défrichage et les travaux : Permet d'éviter d'impacter le cycle des espèces faunistiques et empêcher leur destruction. Dès le mois de septembre, l'activité faunistique est ralentie. Le déclenchement des travaux dès le début de ce mois permet donc de minimiser l'effet sur la majorité des espèces. De plus, les impacts en période de nidification et de reproduction seront évités.

5. CONCLUSION

Pour rappel, la nature du projet demande à défricher 3,29 hectares de Pinède à Pin maritime, habitat typique des milieux du plateau landais, au sein d'une zone urbaine à Cestas.

D'un point de vue réglementaire, seul le boisement présent dans la parcelle foncière du projet est concerné par la demande d'autorisation de défrichage.

Le contexte urbain dans lequel sont situées les parcelles du projet rend la richesse spécifique assez pauvre et on y observe une biodiversité commune et non menacée.

Concernant les incidences que pourraient entraîner le projet, elles sont considérées comme faibles d'autant qu'une mesure sera mise en place afin de réduire cet impact. Cela passe par une adaptation du calendrier de défrichage et de travaux afin que les espèces puissent accomplir leur cycle biologique sans stress et sans perturbation.

6. ANNEXE 1 : COURRIER DE LA DREAL NOUVELLE-AQUITAINE DATANT DU 24/02/2020



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 24 février 2020.

Mission Évaluation Environnementale
Pôle Projets

Nos réf. : 2019-9521_HG_incomplet
Affaire suivie par : Hélène GRAND
helene.grand@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 56 24 85 16

Monsieur,

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, reçue le 12 février 2020, pour le projet suivant :

Nom du projet : Défrichement de 3,29 ha pour la création d'un lotissement « Les Asphodèles de l'Amy »

Commune(s) : Cestas (33)

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | 1 – Intitulé du projet |
| <input type="checkbox"/> | 2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire |
| <input type="checkbox"/> | 3 – Catégorie(s) applicable(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)
Veillez présenter votre projet dans son ensemble (nombre de logement, places de parking aérien/souterrain...) en intégrant des plans afin de mieux visualiser le projet. Votre terrain se situe dans un secteur résidentiel, veuillez présenter la zone du PLU et son règlement. ; |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation
Veillez présenter un « état des lieux » du terrain (milieux naturels/habitats, faune et flore présentes ou susceptibles de l'être, présence éventuelle de zones humides) proportionné aux enjeux des milieux naturels du site.
Dans le cas où les hauteurs de constructions dépassent le R+2, veuillez indiquer les mesures prises pour réduire les impacts de votre projet sur le cadre de vie des riverains. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)
6.2 Veillez présenter les mesures prises pour éviter ou réduire les impacts de votre projet sur l'environnement (y compris en modifiant par exemple le projet) en fonction des inventaires faunistiques et floristiques |

Madame Corinne RAMPAUD
Copie : atol@atolterrain.fr

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 7 – Auto-évaluation (facultatif) |
| <input type="checkbox"/> | 8 – Annexes obligatoires |
| <input type="checkbox"/> | 9 - Engagement et signature |

Afin que votre demande puisse être instruite, je vous demande de bien vouloir me transmettre l'ensemble des compléments aux points listés ci-dessus, en rappelant le n° de dossier figurant en objet, soit par courrier à l'adresse suivante :

DREAL Nouvelle - Aquitaine
Mission Évaluation Environnementale
Cité administrative
Rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX CEDEX

soit par mél :

pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr.

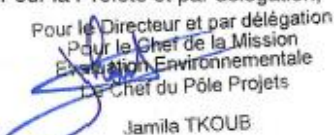
L'ensemble du dossier (le cerfa, les annexes hors annexe 1, et les compléments éventuels) sera publié sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/projets-examen-au-cas-par-cas-decisions-r1418.html>) en application de la réglementation en vigueur (article R.122-3 III.), dès le dossier jugé complet.

Si vous jugez que, en application de l'article L122-3-4, la divulgation de certaines informations du dossier serait de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés au I de l'article L. 124-4 (défense nationale, protection de l'environnement auquel elle se rapporte, protection des renseignements,...), et au II de l'article L. 124-5 (politique extérieure de la France, droits de propriété intellectuelle,...), **vous devez l'indiquer à l'autorité environnementale** dès transmission des compléments ci-dessus demandés.

Pour être publiable sans délai, le dossier complet doit être fourni à l'autorité environnementale en un seul fichier, au format pdf, de moins de 25Mo, à envoyer à l'adresse pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Le délai d'instruction de trente-cinq jours dont je dispose pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments. Je vous informe qu'en l'absence de réponse dans un délai de six mois, votre demande sera classée sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur et par délégation
Pour le Chef de la Mission
Évaluation Environnementale
Le Chef du Pôle Projets

Jamila TKOUB

7. ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES OBSERVEES AU SEIN DE L'EMPRISE FONCIERE DU PROJET

Flore	
Nom vernaculaire	Nom scientifique
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera Periclymenum</i>
Ronce	<i>Rubus sp.</i>
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Arbousier commun	<i>Arbustus unedo</i>
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Mimosa	<i>Acacia dealbata</i>
Liquidambar	<i>Liquidambar styraciflua</i>
Thuya	<i>Thuya occidentalis</i>
Cerisier	<i>Cerasus sp.</i>
Noisetier commun	<i>Corylus avelana</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
Chêne rouge	<i>Quercus rubra</i>
Laurier	<i>Laurus nobilis</i>
Silène fleur de coucou	<i>Lychnis flos-cuuli</i>
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
Cardamine des près	<i>Cardamine pratensis</i>
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i>
Faune	
Nom vernaculaire	Nom scientifique
Avifaune	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Reptile	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Pappillons	
Citron	<i>Gonepteryx thamni</i>
Paon du jour	<i>Aglais io</i>